

France-Marseille: Works related to water-distribution pipelines**OJ S 168/2016 01/09/2016****Contract award notice****Works****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté urbaine MPM

Postal address: Les Docs Atrium 10.7 — 10 place de la Joliette — BP 48014

Town: Marseille Cedex 02

NUTS code: FR824 Bouches-du-Rhône

Postal code: 13567

Country: France

Contact person: Direction des achats et de la commande publique

E-mail: marches@marseille-provence.fr

Telephone: +33 491999900

Fax: +33 491997196

Internet address(es):Main address: <http://www.marseille-provence.com>Address of the buyer profile: <http://www.marchespublics.marseille-provence.com>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Renforcement de la liaison en eau potable Carry-le-Rouet et Sausset-les-Pins.

Reference number: 2015-081

II.1.2. Main CPV code

45232150 Works related to water-distribution pipelines

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Appel d'offres ouvert passé conformément aux articles 33 et 57 à 59 du CMP.

Il s'agit d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du CMP, conclu avec un opérateur économique et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence. Celui-ci doit être regardé comme un accord-cadre au sens de la directive 2004/18 du 31.3.2004.

La durée du marché est de 1 an à compter de sa notification. Les délais d'exécution des prestations sont indiqués dans chaque bon de commande et démarreront à compter de la notification du bon de commande. Une période de préparation de 15 jours est incluse dans le délai d'exécution de chaque bon de commande.

Marché renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin du marché.

À compter du 1.1.2016, CUMPM devient Métropole-Aix-Marseille.

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.7. Total value of the procurement

Value excluding VAT: 2 996 521,00 EUR

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45232150 Works related to water-distribution pipelines

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR824 Bouches-du-Rhône

II.2.4. Description of the procurement

- fourniture et pose d'une conduite fonte DN 600 mm d'eau potable sur environ 5 700 ml sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ou en accotement routier de la RD 9,
- fourniture et pose d'une conduite fonte DN 250 mm verrouillée d'eau potable sur environ 120 ml en terrain naturel,
- réalisation de 5 maillages de cette nouvelle conduite DN 600 aux conduites existantes,
- fourniture et la pose des accessoires, de 2 nouveaux compteurs, de la télégestion et des réfections.

II.2.5. Award criteria

Quality criterion - Name: Valeur technique / Weighting: 40 %

Price - Weighting: 60 %

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Consultation possible à l'adresse: MAMP-DACP — immeuble Le Sextant — 1er étage — 44 bd de Dunkerque — 13002 Marseille — tél. 0491997347 — télécopieur: 0491997196 du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 9:00 à 12:30 et 13:30 à sur RDV ou sur demande préalable par LRAR ou par télécopieur à: MAMP- DACP — Les Docks Atrium 10.7 — BP 48014 — 13567 Marseille Cedex 02.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2015/S 178-322731](#)

IV.2.8. Information about termination of dynamic purchasing system

IV.2.9. Information about termination of call for competition in the form of a prior information notice

Section V: Award of contract

Contract No: T16/042

Title:

Renforcement de la liaison en eau potable à Carry-le-Rouet et Sausset-les-Pins

A contract/lot is awarded: yes

V.2. Award of contract

V.2.1. Date of conclusion of the contract

26/07/2016

V.2.2. Information about tenders

Number of tenders received: 6

Number of tenders received by electronic means: 0

The contract has been awarded to a group of economic operators: no

V.2.3. Name and address of the contractor

Official name: ENIT

Postal address: route de Valbrillant — BP n° 3

Town: Meyreuil

NUTS code: FR824 Bouches-du-Rhône

Postal code: 13590

Country: France

Telephone: +33 442583614

Fax: +33 442584004

The contractor is an SME: yes

V.2.4. Information on value of the contract/lot

Total value of the contract/lot: 2 996 521,00 EUR

V.2.5. Information about subcontracting

The contract is likely to be subcontracted Value or proportion likely to be subcontracted to third parties Value excluding VAT: 64 519,10 EUR Short description of the part of the contract to be subcontracted:

Le TA Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'art L. 211-4 code justice administrative — pour des différends liés exclusivement à l'exécution du marché: CIRAL (art. 127 du CMP): préfecture de région — bd Paul Peytral — 13282 Marseille Cedex 20 — tél. 0484354000 — <http://www.paca.pref.gouv.fr>
Délais d'introduction des recours:

— un recours gracieux: dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir: dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (art. R. 421-1 du code de justice administrative).

Section VI: Complementary information

VI.3. Additional information

Le TA Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'art L. 211-4 code justice administrative — pour des différends liés exclusivement à l'exécution du marché: CIRAL (art. 127 du CMP): préfecture de région — bd Paul Peytral — 13282 Marseille Cedex 20 — tél. 0484354000 — <http://www.paca.pref.gouv.fr>
Délais d'introduction des recours:

— un recours gracieux: dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir: dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (art. R. 421-1 du code de justice administrative).

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Marseille
Postal address: 22-24 rue Breteuil
Town: Marseille Cedex 06
Postal code: 13281
Country: France
Telephone: +33 491134813
Fax: +33 491811387

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

— un recours en référé contractuel: art. L. 551.13 du code de justice administrative au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté ou la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours,
— un référé suspension: avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'art. L. 521-1 du code de justice administrative),

— (Conseil d'état, Ass., 4.4.2014, «Département de Tarn-et-Garonne», n° 358994) Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans un intérêt de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. À partir de la conclusion du contrat, ces tiers auquel ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.

VI.5. Date of dispatch of this notice

29/08/2016